

COMMUNIQUE N° 001 /CAB/PM DU 18 FEV 2019
portant désignation de l'adjudicataire du Contrat de partenariat pour le financement, la conception, la construction, l'aménagement, l'exploitation et la maintenance d'entrepôts publics au Port Autonome de Douala au profit de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
Haute Autorité des Contrats de partenariat,

COMMUNIQUE :

La Société **B&B COMPANY LTD**, ayant été admise au dialogue de pré-qualification et déposé une offre dans le cadre de l'Appel d'Offres Restreint n°0001/AOR/CCIMA/ du 28 août 2017 pour le financement, la conception, la construction, l'aménagement, l'exploitation et la maintenance d'entrepôts publics au Port Autonome de Douala au profit de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat, est déclarée adjudicataire du contrat de partenariat y relatif.

Dans un délai de dix (10) jours après publication du présent Communiqué, une lettre de notification officielle indiquant les modalités pratiques relatives à la négociation des termes du contrat de partenariat lui sera adressée par le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat./-

Yaoundé, le 18 FEV 2019

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



DION NGUTE Joseph